

NATIONS UNIES

CONSEIL  
DE TUTELLE



Distr.  
GENERALE  
2/12 1/2  
1er août 1952  
ORIGINAL : FRANCAIS

DOCUMENTS  
INDEX UNIT — MASTER

12 AUG 1952

PETITION DE M. E. RABAUD  
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

Note du Secrétaire général : Conformément à l'article 85 et à l'article complémentaire F du règlement intérieur du Conseil de tutelle, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint aux membres du Conseil de tutelle et au Gouvernement italien, en sa qualité d'Autorité chargée de l'administration du Territoire sous tutelle de la Somalie, une communication en date du 20 juin 1952 émanant de M. E. Rabaud, et concernant le Territoire sous tutelle du Ruanda-Urundi.

LIGUE DES DROITS DE L'HOMME

ET DE LA

DEMOCRATIE NOUVELLE

----

Siège Kisenyi - B.P. No.5

RUANDA-URUNDI

Kisenyi, le 20 juin 1952

Monsieur le Président  
du Conseil de Tutelle ONU

Lake-Success -New-York- USA

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre la protestation ci-dessous ainsi qu'un voeu formulé par notre Ligue.

"Le Comité de la Ligue des "Droits de l'Homme" du Congo, et du Ruanda-Urundi, après avoir approuvé chaleureusement les propositions de l'Unesco, d'organiser des cours complémentaires de neuf mois pour les autochtones de ces Pays, proteste énergiquement contre la décision du Gouvernement Belge de refuser ces cours sans motifs valables.

Le Comité de la Ligue s'il ne peut que s'incliner devant cette décision en ce qui concerne le Congo, prie respectueusement le Conseil de Tutelle, gérant responsable du Ruanda-Urundi de reprendre avec l'Unesco l'initiative d'organiser ces cours dans ces deux derniers Pays.

Pour le Comité :

Le Président Docteur Van Saceghem

Le Secrétaire : E. Rabaud

Comptant sur la prise en considération de ce voeu, nous vous prions, Monsieur le Président, d'accepter avec nos remerciements, l'assurance de notre haute considération.

Pour le Comité :

E. Rabaud  
(signé) E. RABAUD

de la Ligue internationale des "Droits de  
l'homme

de la Ligue Internationale contre le racisme.

-----

Reçu au Siège des Nations Unies le 7 juillet 1952.